



Pour le remboursement du voyage en Grande-Bretagne

publié le 21/05/2020

envoi d'un RIB en urgence

Descriptif :

Aux parents des élèves de 3e : envoi d'un RIB avant lundi 25 mai 2020

Aux parents des élèves de 3e

Pour procéder au remboursement des sommes versées pour le séjour en Grande-Bretagne, vous voudrez bien nous transmettre par mail : ce.0790943w@ac-poitiers.fr

un RIB accompagné du nom et prénom de votre enfant **avant le lundi 25 mai 2020**

Attention : pour les parents séparés, le remboursement se fera sur le compte du parent qui a la charge des frais scolaires.

Si la somme avait été versée par un tiers, merci de bien nous transmettre le RIB du payeur (grand-parent ou autre).

Enfin, les familles prises en charge par l'UDAF ou un comité d'entreprise ne sont pas concernées par notre demande.

Merci de bien respecter les délais,
cordialement,
le service comptabilité



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.